



Compte-rendu d'activités

Année 2016

Sommaire

1	PRESENTATION DE L'ACCORD PELAGOS	4
1.1	Généralités	4
1.2	Gouvernance	4
1.2.1	Instances de l'Accord et réunions institutionnelles	4
1.2.2	Plan de gestion	6
1.3	Moyens	7
1.3.1	Equipe	7
1.3.2	Ressources financières	7
1.3.3	Biens matériels	8
2	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES MAMMIFERES MARINS, LEUR HABITAT ET LEUR ENVIRONNEMENT	9
2.1	Activités de recherche	9
2.1.1	Priorités de recherche	9
2.1.2	Projets internationaux financés sur les fonds tripartites de l'Accord	9
2.1.3	Programmes nationaux et publications	9
2.2	Données	10
2.2.1	Recueil et centralisation des données	10
2.2.2	Focus sur les échouages	10
3	MESURES DE GESTION DES ACTIVITES HUMAINES AYANT UN IMPACT NEGATIF SUR LES MAMMIFERES MARINS	10
3.1	Réduction des pollutions	10
3.2	Réduction des nuisances sonores sous-marines	10
3.3	Réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés	10
3.4	Réduction des interactions négatives entre les activités de pêche et les cétacés	11
3.5	Réduction des perturbations dues aux activités d'observation des mammifères marins dans leur milieu naturel (<i>whale watching</i>)	12
3.6	Réduction des perturbations dues aux activités de recherche	12
4	MESURES DE SENSIBILISATION ET D'IMPLICATION DES ACTEURS, INSERTION DE L'ACCORD PELAGOS DANS LE PAYSAGE LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL	12
4.1	Initiatives locales et nationales	12
4.1.1	Charte de partenariat avec les communes	12
4.1.2	Label « <i>High Quality Whale Watching</i> »	13
4.1.3	Plaisanciers « Ambassadeurs Pelagos »	13
4.1.4	Sémaphores	13
4.2	Ateliers et formations	14
4.2.1	Ateliers	14
4.2.2	Formations	14
4.3	Partenariats	14
4.4	Participation aux évènements d'organisations tierces	14
5	COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE	15
5.1	Protection et utilisation de la marque « Pelagos »	15

5.2	Communication interne	15
5.3	Plateforme et supports de communication externes	15
6	RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET VEILLE PERMANENTE	16
6.1	Gouvernance	16
6.2	Veille permanente	16
7	CONCLUSIONS	17

Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des communes dont le territoire maritime se situe dans le Sanctuaire Pelagos	19
Annexe 2 – Liste des Aires marines protégées, parcs et réserves situés dans le Sanctuaire Pelagos	20
Annexe 3 – Liste des mammifères marins observés dans le Sanctuaire Pelagos	21
Annexe 4 – Equipe de l'Accord Pelagos	22
Annexe 5 – Liste des biens matériels du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos	24
Annexe 6 – Liste des études et publications nationales en cours conduites dans le cadre des activités de l'Accord Pelagos	26
Annexe 7 – Liste des échouages recensés dans le Sanctuaire Pelagos (année 2016)	27
Annexe 8 – Liste des embarcations équipées du système REPCET® (année 2016)	29
Annexe 9 – Communes ayant déjà adhéré à la Charte de partenariat de l'Accord Pelagos	30
Annexe 10 – Liste des opérateurs de whale watching labellisés « High Quality Whale Watching® »	33
Annexe 11 – Liste des événements auxquels le Secrétariat permanent a participé au cours de l'année 2016	34

Liste des illustrations

Figure 1 : carte du Sanctuaire Pelagos	4
Figure 2 : répartition des juridictions en mer du Sanctuaire Pelagos	5
Figure 3 : organigramme de l'Accord Pelagos	6
Figure 4 : carte des communes ayant déjà adhéré à la charte Pelagos (mise à jour au 31/12/2016).....	32

Liste des tableaux

Tableau 1 : liste des réunions institutionnelles de l'Accord en 2016	6
Tableau 2 : liste des événements amendement la composition de l'équipe de l'Accord Pelagos (année 2016)	7
Tableau 3 : montants des contributions adoptés par les Parties à l'Accord Pelagos (année 2016)	8
Tableau 4 : montants des dépenses de l'Accord Pelagos (année 2016)	8
Tableau 5 : liste des formations co-financées par les Parties à l'Accord Pelagos (année 2016)	14

1 Présentation de l'Accord Pelagos

1.1 Généralités

L'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranéen d'un Sanctuaire marin a été signé à Rome le 25 novembre 1999 par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco. L'Accord est entré en vigueur le 21 février 2002. L'objectif de cet Accord est de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins, en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs des activités humaines (cf. article 4 de l'Accord Pelagos). Le texte de l'Accord est consultable en ligne. A l'échelle nationale, l'Accord Pelagos est rendu exécutoire :

- en Italie par la [loi n°391 du 11 octobre 2001](#) ;
- en Principauté de Monaco par l'[ordonnance souveraine n°15.258 du 18 février 2002](#) ;
- en France par le [décret n°2002-1016 du 18 juillet 2002](#).

Le Sanctuaire Pelagos s'étend sur une superficie de 87 500 km² et sur un linéaire côtier de 2 022 km impliquant 3 pays, 5 régions (Provence-Alpes-Côte-D'azur, Corse, Ligurie, Toscane et Sardaigne), 241 communes littorales (cf. [annexe 1](#)) et quatorze aires marines protégées, parcs et réserves (cf. [annexe 2](#)). Huit principales espèces de mammifères marins sont régulièrement observées dans le Sanctuaire (cf. [annexe 3](#)). De nombreuses menaces pèsent sur les mammifères marins, dont les pollutions, les nuisances sonores, les collisions entre les navires et les grands cétacés, les interactions entre les dauphins et les activités de pêche, le réchauffement climatique, la réduction du stock alimentaire et les perturbations.

Depuis 2001, le Sanctuaire Pelagos est inscrit sur la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), tenue par le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) et établie par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), dans le cadre du protocole « Biodiversité » de la Convention de Barcelone sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Cette reconnaissance, confirmée en 2015 suite à la révision de la liste des ASPIM par le CAR/ASP, confère au Sanctuaire Pelagos un statut unique puisqu'il s'agit, en Méditerranée, de la plus grande aire marine protégée et la seule aire marine internationale dédiée à la protection des mammifères marins.



Figure 1 : carte du Sanctuaire Pelagos

1.2 Gouvernance

La gouvernance de l'Accord est régie par le texte même de l'Accord, par les règlements intérieurs de l'Accord qui établissent les différentes instances du Sanctuaire, par les résolutions adoptées par les Parties, ainsi que par le plan de gestion en vigueur.

1.2.1 Instances de l'Accord et réunions institutionnelles

La **Réunion des Parties** est l'organe décisionnel de l'Accord qui adopte des résolutions sur la base des recommandations du Comité scientifique et technique et du Secrétariat permanent.

La Réunion des Parties rassemble le Président de la Réunion des Parties, les délégations des trois pays Partie, les membres du Secrétariat permanent et les observateurs. La Réunion des Parties se tient tous les deux ans, à tour de rôle, dans le pays Partie à l'Accord auquel revient la Présidence. La Présidence de la Réunion des Parties est tournante et est actuellement assurée par la France depuis la sixième Réunion des Parties tenue les 15 et 16 décembre 2015 à Hyères (France).

A noter que chaque Partie est compétente pour assurer, sur son propre territoire, la mise en œuvre des objectifs de l'Accord. Dans les eaux internationales, chaque Etat est compétent pour assurer la mise en œuvre de ces objectifs à l'égard des navires battant son pavillon, ainsi que, dans les limites prévues par les règles de droit international, à l'égard des navires battant le pavillon d'Etats tiers (cf. article 14 de l'Accord Pelagos).

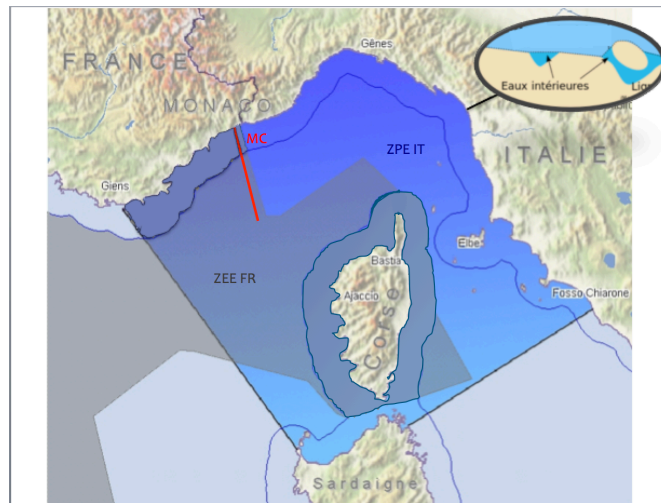


Figure 2 : répartition des juridictions en mer du Sanctuaire Pelagos

Le **Comité scientifique et technique** est l'organe consultatif de l'Accord, qui adopte des recommandations en coopération avec les Points focaux nationaux et le Secrétariat permanent, sur la base des propositions des groupes de travail qu'il crée selon les nécessités. Le Comité scientifique et technique rassemble le Président du Comité scientifique et technique, les délégations des trois pays Partie, les membres du Secrétariat permanent et les observateurs. Le Comité scientifique et technique se tient annuellement, au siège du Secrétariat permanent. Depuis la sixième Réunion des Parties tenue les 15 et 16 décembre 2015 à Hyères (France), la Présidence du Comité scientifique et technique, jusqu'à lors assurée par la Principauté de Monaco, est devenue tournante tous les deux ans entre les Parties. La Présidence du Comité scientifique et technique est actuellement assurée par l'Italie (cf. résolution 6.2).

Les **Groupes de travail** créés par le Comité scientifique et technique selon les nécessités, ont pour mission :

- d'examiner la situation, étudier la problématique et les enjeux ;
- définir les objectifs immédiats et à long terme ;
- analyser le contexte global et le degré d'urgence de la mise en œuvre des mesures ;
- recenser les différents partenaires et les structures impliquées ainsi que les différents scénarii possibles ;
- proposer des mesures concrètes pour répondre aux objectifs partagés et aux questions pratiques de gestion parmi les différentes hypothèses formulées ;
- formuler des propositions concrètes avec rappel des objectifs, moyens prévus, financement, calendrier et dispositif d'évaluation.

Des groupes de travail seront créés suite à la proposition en cours du programme de travail pour l'année 2017.

Le **Secrétariat permanent** de l'Accord, basé à Gênes en Italie depuis sa création, a été fermé le 31 août 2016. Une nouvelle structure a été ouverte le 26 septembre 2016 en Principauté de Monaco (cf. résolutions 6.2 et 6.4). Aucune activité du Secrétariat permanent n'a été menée du 1^{er} au 25 septembre 2016 inclus. Les postes du personnel du Secrétariat permanent, précédemment réservés aux citoyens français, ont été depuis ouverts aux citoyens des pays membres à l'Accord et de l'Union européenne et limités à deux mandats pleins consécutifs. Le Secrétariat permanent bénéficiera d'une personnalité juridique adéquate reconnue par la Principauté de Monaco et d'une certaine indépendance vis-à-vis du pays hôte, par le biais d'un projet d'Accord de siège. Le Secrétariat permanent a pour mission de :

- a) organiser et assurer le secrétariat de la Réunion des Parties, des Points focaux nationaux, du Comité scientifique et technique et, le cas échéant, des éventuels groupes de travail ;
- b) assurer ou faire assurer la traduction des documents de travail et l'interprétation au cours des Réunions des Parties, des Points focaux nationaux, du Comité scientifique et technique et, selon les nécessités, des éventuels groupes de travail ;
- c) assurer la liaison et faciliter la coopération entre les Parties, et entre celles-ci et les organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales ;
- d) assister les Parties dans l'application de l'Accord ;
- e) appeler l'attention de la Réunion des Parties sur toute question relative aux objectifs de l'Accord ;

- f) présenter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur ses travaux, ainsi que sur l'application de l'Accord ;
- g) préparer et gérer le budget de l'Accord ;
- h) assurer la diffusion des informations sur l'Accord et sur sa mise en œuvre ;
- i) exécuter toute autre mission qui lui serait confiée par la Réunion des Parties ou par les Points focaux nationaux ;
- j) assurer la représentation de l'Accord dans les organisations pertinentes pour en assurer son rayonnement.

La gouvernance du Sanctuaire se décline également à l'échelle nationale, avec la nomination d'un **Point focal national** pour chaque Partie, et la création, en France et en Italie, d'un **Comité national de pilotage**. En France, le Parc national de Port-Cros a été missionné par le Ministère français en charge de l'environnement afin d'assurer l'animation du Sanctuaire sur le territoire national, en coopération avec le Secrétariat permanent.

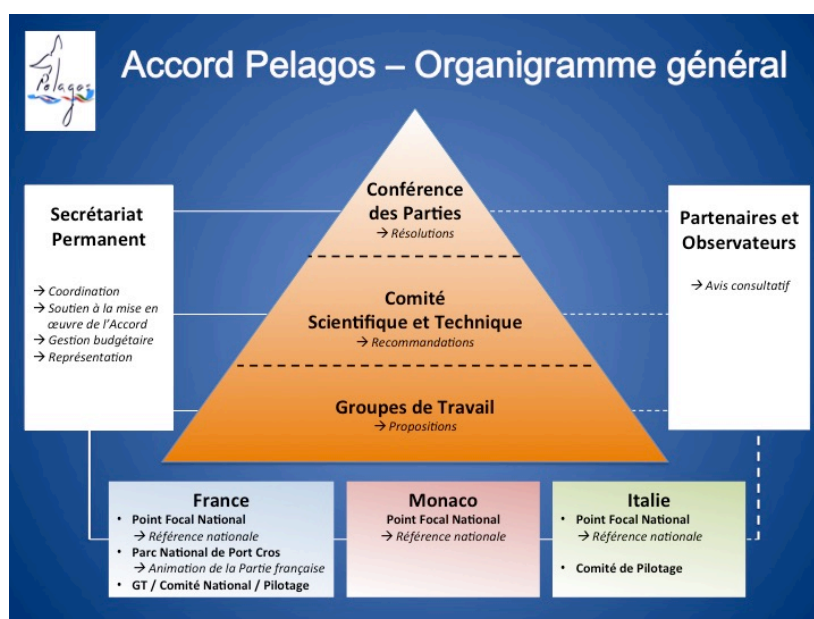


Figure 3 : organigramme de l'Accord Pelagos

Au cours de l'année 2016, le Secrétariat permanent a organisé les réunions institutionnelles listées dans le tableau suivant. A l'exception de certaines réunions extraordinaires, les réunions institutionnelles de l'Accord ont été ouvertes aux observateurs. Les comptes rendus des réunions institutionnelles de l'Accord sont consultables en ligne. A noter que, sauf exception, les réunions des groupes de travail s'effectuent par échange de courriers électroniques.

Date	Réunion	Lieu
2016		
22 mars	Réunion extraordinaire des Chefs de délégation du Comité scientifique et technique	Vidéoconférence
29 avril	3 ^{ème} réunion des Points focaux nationaux	Vidéoconférence
10 mai	9 ^{ème} Comité scientifique et technique	Gênes
7 juin	4 ^{ème} réunion des Points focaux nationaux	Téléphone
19 juillet	Commission d'évaluation des candidats aux postes de Secrétaire exécutif et d'Assistant	Gênes
19 juillet	Réunion extraordinaire des Parties	Gênes
14 décembre	Réunion extraordinaire des Chefs de délégation du Comité scientifique et technique	Vidéoconférence

Tableau 1 : liste des réunions institutionnelles de l'Accord en 2016

1.2.2 Plan de gestion

Le Sanctuaire est doté d'un plan de gestion, adopté en 2004 et révisé en 2015 (cf. résolution 6.1). Le plan de gestion en vigueur est établi sur une période de six ans (2016-2022), sur la base des connaissances acquises grâce aux études financées dans le cadre des activités de l'Accord, des priorités de recherche identifiées par le Comité scientifique et technique et suivant les documents de référence de l'Accord, dont le texte de l'Accord, les règlements intérieurs en vigueur et les résolutions adoptées au cours des Réunions des Parties.

Le plan de gestion de l'Accord se divise en quatre parties :

- partie 1 – Connaissance de l'écosystème, des espèces et des activités ;
- partie 2 – Prévention et atténuation des impacts et des pressions anthropiques et gestion des situations d'urgence ;
- partie 3 – Communication, sensibilisation et implication du public et des acteurs du milieu ;
- partie 4 – Gouvernance de l'Accord.

Sur la base des activités indicatives du plan de gestion, des différents instruments internationaux (Directive Habitat, Directive Cadre Stratégie Milieu Marine, ACCOBAMS, etc.) et des priorités identifiées, une proposition de programme de travail biennuel 2016-2017 a été élaborée par le Comité scientifique et technique et par le Secrétariat permanent (cf. recommandation 9.1_Rev01).

1.3 Moyens

1.3.1 Equipe

Parmi les membres de l'Accord Pelagos, seuls ceux du Secrétariat permanent (le Secrétaire exécutif et son Assistant/Adjoint) sont dédiés à temps plein aux activités du Sanctuaire et rémunérés sur des fonds tripartites. Jusqu'au 31 août 2016, le Secrétariat permanent bénéficiait du soutien administratif et technique de l'*Istituto superiore per la protezione e la tutela del territorio* (ISPRA) par le biais d'une convention signée entre le Ministère italien en charge de l'environnement (MATTM) et ISPRA et approuvée par la cinquième Réunion des Parties (Rome 2013). Depuis son arrivée à Monaco le 26 septembre 2016, le Secrétariat permanent bénéficie du soutien administratif du Centre Scientifique de Monaco (CSM).

Au cours de l'année 2016, l'équipe de l'Accord Pelagos a été restructurée (cf. tableau suivant). La composition de l'équipe de l'Accord Pelagos est présentée en [annexe 4](#). A noter que pour assurer l'application des dispositions de l'Accord, les Parties font appel en particulier aux services habilités à exercer la surveillance en mer (cf. article 13 de l'Accord).

Date	Evènements
2016	
1 ^{er} janvier 2016	Première prolongation du premier mandat du Secrétaire exécutif, Mme Fannie Dubois, jusqu'à la fin du mandat de son Assistante prévu le 16 juin 2016
10 mai 2016 (CST9)	Passation de pouvoir à la Présidence du Comité scientifique et technique entre Dr. Sylvie Tambutté (Présidente sortante) et Dr. Leonardo Tunesi (Président entrant)
16 juin 2016	Deuxième prolongation du premier mandat du Secrétaire exécutif, Mme Fannie Dubois, et de celui de son Assistante, Mme Pauline Boussion, jusqu'au 31 août 2016
19 juillet 2016 (CoP extraordinaire)	Décision relative au renouvellement de mandat de Mme Fannie Dubois au poste de Secrétaire exécutif, pour une prise de fonctions initialement prévue le 1 ^{er} septembre 2016 (2 ^{ème} mandat)
19 juillet 2016 (CoP extraordinaire)	Décision relative à la fin de mandat de Mme Pauline Boussion (Assistante du Secrétaire exécutif) et à la nomination de Mme Costanza Favilli au poste d'Adjointe au Secrétaire exécutif, pour une prise de fonctions initialement prévue le 1 ^{er} septembre 2016 (1 ^{er} mandat)
Du 1 ^{er} au 25 septembre 2016	Fermeture administrative temporaire du Secrétariat permanent
26 septembre 2016	Prise de fonctions du Secrétaire exécutif, Mme Fannie Dubois (2 ^{ème} mandat) et de son Adjointe, Mme Costanza Favilli (1 ^{er} mandat)

[Tableau 2 : liste des événements amendant la composition de l'équipe de l'Accord Pelagos \(année 2016\)](#)

1.3.2 Ressources financières

Les fonds de l'Accord proviennent exclusivement des contributions des Parties (contributions ordinaires et éventuellement volontaires et/ou en nature) et plus précisément :

- pour la Partie italienne : du Ministère italien en charge de l'Environnement et, jusqu'au 31 août 2016, de la Région Ligure et de l'ISPRA ;
- pour la Partie française : du Ministère français en charge des Affaires étrangères. A noter que le Ministère français en charge de l'environnement alloue un financement annuel au Parc national de Port-Cros afin de financer des actions nationales d'animation et de recherche menées par la partie française de l'Accord Pelagos ;
- pour la Partie monégasque : du Département des Relations extérieures et de la coopération (DREC).

A noter que les contributions ont été augmentées pour l'année 2016 (cf. résolution 6.3).

Jusqu'au 31 août 2016, les fonds de l'Accord étaient versés par les Parties à l'ISPRa et gérés par le Secrétariat permanent suivant les décisions de la Réunion des Parties ou des Point focaux nationaux. Le Secrétariat permanent rendait compte des dépenses à la Réunion des Parties, à la fois selon le plan comptable de l'Accord et celui de l'ISPRa. Depuis, les fonds de l'Accord sont directement versés au Secrétariat permanent et le compte-rendu des dépenses ne s'effectue plus que selon le plan comptable de l'Accord.

Les fonds tripartites de l'Accord sont principalement dédiés aux salaires du personnel du Secrétariat permanent et au fonctionnement international de l'Accord. **Les actions liées à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord (activités de recherche, mesures de gestion, etc.) sont, quant à elles, financées par des fonds nationaux et gérées directement par chaque Partie, à leur discrétion.**

Les contributions des Parties, versées au cours de la fermeture du Secrétariat permanent de 2010 à 2013 et non utilisées, alimentent les reliquats dont l'utilisation fait l'objet d'une proposition spécifique formulée par le Secrétariat permanent et le Comité scientifique et technique et soumise aux Parties à l'Accord.

Au 31 décembre 2016, le solde du bilan financier de l'Accord Pelagos s'élève à **+398 253,26 €**.

Recettes 2016			
	Contribution ordinaire	Contribution volontaire	Contribution en nature
France	56 250 €	-	-
Italie	56 250 €	-	<i>Du 01/01/2016 au 31/08/2016</i> - Mise à disposition des locaux - Soutien administratif
Monaco	56 250 €	6 250 €	<i>A partir du 26/09/2016</i> - Mise à disposition des locaux - Soutien administratif
Total	175 000 € + Mise à disposition des locaux et soutien administratif		

[Tableau 3 : montants des contributions adoptés par les Parties à l'Accord Pelagos \(année 2016\)](#)

Dépenses 2016		
Nature de la dépense	Montants	Commentaires
Salaires (toutes charges incluses)	126 784,69 €	Fermeture du Secrétariat permanent du 01/09/2016 au 25/09/2016 inclus et réduction des salaires à partir du 26/09/2016
Fonctionnement	24 222,58 € + frais liés aux locaux	Réduction des frais par rapport à 2015 due à la fermeture du Secrétariat permanent du 01/09/2016 au 25/09/2016
Recherche	- € + fonds nationaux dédiés	Projets internationaux en cours (1 ^{ère} et 2 ^{ème} parts déjà versées en 2014 et 2015, 3 ^{ème} part en attente)
Autres actions complémentaires aux activités nationales liées à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord	- € + fonds nationaux dédiés	Aucune action complémentaire financée en 2016
Total des dépenses	151 007,17 €	

[Tableau 4 : montants des dépenses de l'Accord Pelagos \(année 2016\)](#)

1.3.3 Biens matériels

Les biens de l'Accord, acquis par le Secrétariat permanent sur des fonds tripartites ou mis à sa disposition, servent exclusivement au fonctionnement administratif de l'Accord. La liste détaillée des biens de l'Accord Pelagos est présentée en [annexe 5](#).

A noter que les Parties s'engagent à faciliter l'utilisation mutuelle de leurs ports aériens ou maritimes selon des procédures simplifiées (cf. article 13 de l'Accord).

2 Approfondissement des connaissances sur les mammifères marins, leur habitat et leur environnement

2.1 Activités de recherche

2.1.1 Priorités de recherche

Les priorités de recherche sont définies par le plan de gestion en vigueur adopté lors de la 5^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue à Hyères du 15 au 16 décembre 2015 (cf. résolution 6.1).

2.1.2 Projets internationaux financés sur les fonds tripartites de l'Accord

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Secrétariat permanent en 2014, les deux projets suivants avaient été sélectionnés :

- « **impact du bruit estimé du trafic maritime sur le ziphius et le cachalot** », conduit par CIMA Research Foundation, en partenariat avec EcoOcean et CHRISAR Software Technologies au travers le GIS3M, et l'Ecole Polytechnique de Milan, initié le 1^{er} septembre 2014 pour une période d'un an et pour lequel 70 000 € ont été alloués ;
- « **estimation de l'abondance absolue du dauphin de Risso dans la partie Nord-Occidentale du Sanctuaire Pelagos** », conduit par Tethys Research Institute, GIS3M et CIMA Research Foundation, initié le 1^{er} octobre 2014 pour une période de neuf mois et pour lequel 36 250 € ont été alloués.

Les projets, suivis par le Secrétariat permanent, sont arrivés à terme. Seule une exposition photographique reste à organiser dans le cadre du premier projet. Les rapports finaux seront publiés en ligne et seront étudiés par les groupes de travail concernés, en vue d'établir des propositions à soumettre aux autorités de l'Accord au cours de l'année 2017.

Un troisième projet intitulé « **Dauphins Sans Frontière** » et conduit par Tethys Research Institute, en partenariat avec GIS3M, Fondation Acquario di Genova, CETUS et Université de Sassari, pour une durée d'un an et pour lequel un co-financement de 70 000 € avait été demandé, avait été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet. Comme suite à des contraintes de co-financement rencontrées par le porteur du projet, l'approbation du co-financement du projet de la part de Pelagos, laquelle devant être à nouveau présentée aux Parties au cours de la sixième Réunion des Parties (Hyères 2015), sera discutée lors de l'examen de la proposition d'utilisation des reliquats pour le biennium 2016-2017. A noter que le co-financement du projet « **Dauphins Sans Frontière** » a été à nouveau recommandé par le 9^{ème} Comité scientifique et technique tenu le 16 mai 2016 à Gênes (cf. recommandation 9.2).

2.1.3 Programmes nationaux et publications

Sur la base des priorités de recherche définies par le plan de gestion en vigueur, des études et publications scientifiques ont été financées par les Parties.

Un programme de recherche triennal national dédié au Sanctuaire Pelagos est mis en place dans la Partie française de l'Accord. En Italie, un fonds national est dédié à la recherche sur les mammifères marins et les porteurs de projets sont encouragés à conduire leurs études en priorité dans la zone géographique du Sanctuaire Pelagos. Actuellement, la Principauté de Monaco ne dispose pas de fonds spécifiques dédiés à la recherche sur les mammifères marins. Toutefois, des études scientifiques sur le milieu marin y sont menées, en particulier par le Centre Scientifique de Monaco.

A noter que le dernier programme de recherche triennal français initié en 2014 est toujours en cours. Une restitution finale des neufs projets en cours a été organisée le 21 novembre 2016. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2017 dans le cadre du prochain programme de recherche triennal français.

Au 31 décembre 2016, 87 études et publications nationales ont été financées depuis la création du Sanctuaire. La liste des études et publications nationales financées par les Parties et actuellement en cours, est présentée en [annexe 6](#).

2.2 Données

2.2.1 Recueil et centralisation des données

Afin de centraliser les données auprès du Secrétariat permanent, un modèle de recueil des données (*progress report*) avait été établi par le Comité scientifique et technique au cours du biennium 2013-2014. Afin de faciliter la tâche aux Parties, le modèle recueil des données pourrait évoluer, afin notamment d'être compatible avec celui de l'ACCOBAMS actuellement en projet de révision.

Le Système d'information géographique (GIS) à l'échelle du Sanctuaire initié par le Secrétariat permanent est régulièrement mis à jour ; sa publication n'est pas encore disponible en ligne.

Le recensement des bases de données pertinentes pour l'Accord, entrepris par le Secrétariat permanent et le groupe de travail « base de données », est resté en suspens au regard des nouvelles priorités de l'Accord (renforcement de la gouvernance, etc.).

2.2.2 Focus sur les échouages

Les Réseaux nationaux d'échouages (RNE) ont poursuivi leurs interventions lors des événements d'échouage recensés dans le Sanctuaire Pelagos. Le Secrétariat permanent a rassemblé les données auprès de chaque pays. La liste des échouages de mammifères marins recensés dans le Sanctuaire Pelagos est présentée en [annexe 7](#).

En France, à noter qu'une étude « IMMERCET » est actuellement menée pour proposer l'immersion des carcasses de grands cétacés comme solution de traitement. Un kit visant à renforcer la sécurité sanitaire et signaler les échouages a également été développé et sera mis à la disposition des membres du Réseau national d'Echouages et des agents communaux susceptibles d'intervenir en cas d'échouage.

3 Mesures de gestion des activités humaines ayant un impact négatif sur les mammifères marins

3.1 Réduction des pollutions

Les Parties poursuivent la prise en compte des mammifères marins dans les **études d'impact sur l'environnement** de projets d'aménagement ou d'exploitation en mer.

La France et Monaco ont par ailleurs pris des mesures législatives nationales au cours des années 2015 et 2016 afin de **réglementer l'utilisation des sacs plastiques à usage unique**.

3.2 Réduction des nuisances sonores sous-marines

En France, lors de tirs de déminage effectués par la marine nationale et afin de maintenir la sécurité civile tout en limitant les impacts environnementaux, un **système d'effarouchement** des mammifères marins est préalablement mis en œuvre, lors de chaque opération.

3.3 Réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés

Les collisions entre les navires et les grands cétacés représentent une des principales causes de mortalité non-naturelle des grands cétacés en Méditerranée Nord-Occidentale.

A travers la résolution 4.4 « trafic maritime » adoptée lors de la quatrième Réunion des Parties (Monaco 2009), les Parties s'étaient accordées sur le principe de soumettre à l'Organisation maritime internationale (OMI), la proposition d'inscrire le Sanctuaire sur la liste des **Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables (ZMPV)**.

Un dossier provisoire de candidature, initialement rédigé par la France, avait été soumis aux Parties au cours de la cinquième Réunion des Parties (Rome 2013). Certains points étaient restés en suspens, dont la zone concernée par l'application des mesures et la réduction de la vitesse des embarcations.

Le huitième Comité scientifique et technique (Gênes 2015) avait recommandé aux Parties d'étudier la possibilité de tester une approche de gestion globale et adaptative pour la mise en œuvre d'outils d'évitement et/ou de réduction des collisions avec les navires (en collaboration avec l'OMI, la CBI, ACCOBAMS, etc.), incluant les zones à éviter, le système de déclaration obligatoire, les zones de gestion dynamiques/statiques, le système de séparation du trafic (TSS), etc.

Par ailleurs, une étude conduite par le WWF et présentée lors de la cinquième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos (Hyères 2015) a révélé que des mesures nationales pourraient s'avérer aussi efficaces qu'une ZMPV pour réduire les collisions dans le Sanctuaire. Le dossier d'inscription du Sanctuaire en ZMPV est resté en suspens ; les Parties restent en attente de la présentation des résultats définitifs de l'étude de WWF.

A noter que le Ministère français en charge de l'Environnement a ouvert une consultation du public sur le projet de décret instituant les conditions d'exonérations à l'obligation, pour certains navires battant pavillon français, à se doter d'un « dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés dans les Sanctuaires marins Pelagos (Méditerranée) et Agoa (Antilles) ». Faisant suite au dossier présenté conjointement par la France et l'Italie à l'OMI et relatif au dispositif de séparation du trafic maritime (DST) dans le Canal de Corse, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral a été ouverte par la Préfecture maritime de la Méditerranée en vue de l'entrée en vigueur du DST.

A travers la même résolution 4.4 « Trafic maritime » adoptée lors de la quatrième Réunion des Parties (Monaco 2009), les Parties se sont engagées à soutenir le **système REPCET** (www.repcet.com) mis en place par l'association Souffleurs d'Ecume. Le système REPCET est un système participatif et collaboratif, dont les embarcations peuvent être équipées afin de localiser les cétacés et communiquer leur position par satellite aux autres embarcations équipées de ce même système.

Au cours de l'année 2016, deux nouvelles embarcations et un nouveau poste à terre ont été équipés du système REPCET et une embarcation n'a plus été équipée du système. La liste des embarcations et postes à terre équipés du système REPCET est reportée en [annexe 8](#). A noter qu'une application REPCET pour Smartphone et tablette (sous Android) est maintenant disponible pour les scientifiques et plaisanciers identifiés (l'application est gratuite sur demande motivée auprès de Souffleurs d'Ecume).

Le projet **LIFE Whalesafe** (<http://www.whalesafe.eu/index.php/en>) porté par l'Université de Gênes – DISTAV est actuellement mis en place au large de Savone, afin de réduire de façon localisée, les risques de collisions entre les navires et les cachalots fréquentant la zone.

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos avait précédemment recommandé la poursuite des échanges entre les projets REPCET et Whalesafe en vue de leur complémentarité.

Afin d'accompagner les décideurs français dans l'organisation de manifestations nautiques (incluant les compétitions sportives d'engins à moteur rapides), une **grille d'aide à la décision** avait été précédemment établie par la Partie française du Sanctuaire, avec le soutien de la Partie monégasque. La grille est actuellement utilisée en France par les autorités compétentes.

Il est rappelé que les **compétitions sportives d'engins à moteur rapides** sont interdites dans les eaux italiennes territoriales du Sanctuaire en vertu de l'article 5 de la loi italienne n°391 du 11 octobre 2001.

3.4 Réduction des interactions négatives entre les activités de pêche et les cétacés

Grâce aux législations nationales relatives à l'utilisation des filets maillants dérivants, les captures accidentelles ne constituent plus de menace pour les mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos, contrairement à la réduction du stock alimentaire. Des interactions négatives entre la pêche artisanale et les grands dauphins sont observées de façon locale en Corse et en Sardaigne, dues au phénomène de déprédation dans les filets des pêcheurs.

Les actions indicatives suivantes en matière de gestion des activités de pêche sont prévues dans le plan de gestion en vigueur et seront discutées lors de la préparation des prochains programmes de travail biennaux de l'Accord :

- action indicative n°38 : « lignes directrices et bonnes pratiques (*best practices*) pour la gestion des interactions négatives avec les activités de pêche (captures accidentelles et déprédation : périodes et zones de pêche (*time/area closure*) et gouvernance » ;
- action indicative n°41 : « atténuation / limitation de la réduction de biomasse due aux activités de pêche commerciale (*prey depletion*).

3.5 Réduction des perturbations dues aux activités d'observation des mammifères marins dans leur milieu naturel (*whale watching*)

Un **code de bonne conduite pour l'observation des cétacés** avait précédemment été mis en place par les Accords Pelagos et ACCOBAMS. Le respect de ce code de bonne conduite s'inscrit dans une démarche volontaire et a servi de base pour mettre en place le label « *High Quality Whale Watching*® » destiné aux opérateurs de *whale watching* désireux de pratiquer leur activité de façon durable et respectueuse de l'environnement. Le code de bonne conduite est consultable en ligne.

Il est rappelé que **l'interdiction de perturber intentionnellement un mammifère marin** est déjà prévue par l'article 2 de l'arrêté français du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

3.6 Réduction des perturbations dues aux activités de recherche

Toute activité de recherche sur les mammifères marins est soumise à **autorisation ou dérogation** au sein de chaque pays partie à l'Accord. Un rapport décrivant les procédures établies par les Parties pour solliciter l'octroi d'autorisation/dérogation pour la conduite d'activités de recherche en mer sur les mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos avait été réalisé par le Secrétariat permanent. Le document est en cours de mise à jour et sera publié en ligne ultérieurement.

4 Mesures de sensibilisation et d'implication des acteurs, insertion de l'Accord Pelagos dans le paysage local, national et international

4.1 Initiatives locales et nationales

4.1.1 Charte de partenariat avec les communes

Les Parties ont poursuivi la promotion de la Charte Pelagos à destination des communes, prévue dans la résolution 4.9 « communication et sensibilisation » adoptée, sur proposition de la France, lors de la quatrième Réunion des Parties (Monaco 2009) et ont procédé au renouvellement des signatures. La révision de la Charte et de son fonctionnement par les instances de l'Accord Pelagos est quant à elle restée en suspens.

La première Rencontre internationale des communes adhérentes de la Charte Pelagos s'était tenue le 12 juin 2015 à Livourne, en présence de Mme Silvia Velo, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère italien en charge de l'environnement (MATTM). L'événement, qui avait rassemblé plus d'une centaine de participants, avait permis de présenter certaines initiatives des communes réalisées dans le cadre du partenariat, d'effectuer un premier bilan de la mise en œuvre de la Charte et de créer de nouvelles synergies transfrontalières. Un projet de jumelage entre les communes avait notamment été proposé par la Partie italienne.

Une rencontre des communes de la zone RAMOGE et du Sanctuaire Pelagos sera prévue au cours de l'année 2017 en Principauté de Monaco, afin de sensibiliser les communes à la gestion des déchets sur leur territoire.

Au cours de l'année 2016, 2 communes italiennes ont délibéré en faveur de la Charte Pelagos, 21 communes ont signé la Charte (dont 19 communes en Italie et 2 en France) et 30 communes ont renouvelé leur adhésion à la Charte (dont 23 communes en Italie et 7 en France). Les communes ayant déjà adhéré à la Charte de partenariat de l'Accord Pelagos sont présentées en [annexe 9](#).

4.1.2 Label « High Quality Whale Watching® »

Le label « **High Quality Whale Watching®** » est une marque de propriété de l'ACCOBAMS, développée conjointement avec l'Accord Pelagos, avec le soutien de la Partie française (Ministère en charge de l'environnement et Parc national de Port-Cros notamment).

En France, l'association Souffleurs d'Ecume mandatée par les Secrétariats permanents de l'ACCOBAMS et de l'Accord Pelagos, anime et délivre le label « **High Quality Whale Watching®** » ACCOBAMS/Pelagos sur le territoire national, selon un cahier des charges plus strict que les termes du label, dans la mesure où les opérateurs français labellisés s'engagent à ne pas avoir recours à des repérages aériens.

Dans le cadre de cette mission, un guide des opérateurs de *whale watching* labellisés en France a été préparé par Souffleurs d'Ecume. Le guide est consultable en ligne et est disponible dans les offices de tourisme. Les opérateurs labellisés « **High Quality Whale Watching®** » ACCOBAMS/Pelagos sont également localisables sur le site internet de l'Accord Pelagos. La Partie française de l'Accord Pelagos et de l'ACCOBAMS teste actuellement l'utilité de communiquer aux opérateurs labellisés en France, la carte de modélisation d'habitat du rorqual commun établie par le *Joint Research Center* de la Commission européenne.

Le Comité français d'évaluation, dont fait partie le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, s'est réuni le 8 avril 2016 afin d'établir un second bilan national de la mise en œuvre et du respect du label et proposer des mesures d'amélioration. Le compte-rendu de la réunion est consultable en ligne sur le site internet de Souffleurs d'Ecume www.souffleursdecume.com

A Monaco, l'Association monégasque pour la protection de la nature (AMPN) est mandatée par les Secrétariats permanents de l'ACCOBAMS et de l'Accord Pelagos pour animer et délivrer le label « **High Quality Whale Watching®** » ACCOBAMS/Pelagos en Principauté de Monaco, et soutenir l'association Souffleurs d'Ecume dans l'animation et la délivrance du label sur le territoire des communes françaises limitrophes. L'AMPN et Souffleurs d'Ecume devraient coordonner leurs activités, sous l'égide des Secrétariats permanents de l'ACCOBAMS et de l'Accord Pelagos. Actuellement, aucune organisation tierce ne s'est encore proposée pour animer et délivrer le label « **High Quality Whale Watching®** » ACCOBAMS/Pelagos sur le territoire italien.

Au 31 décembre 2016, quatorze opérateurs sont labellisés « **High Quality Whale Watching®** » en Méditerranée française. Au cours de l'année 2016, un nouvel opérateur a été labellisé et un autre ne fait plus partie des opérateurs labellisés suite à un rachat de société. Souffleurs d'Ecume a déjà établi le contact avec les nouveaux propriétaires de la société afin de les sensibiliser au label. Par ailleurs, un site dédié au label a été créé : <http://www.whale-watching-label.com>

La liste des opérateurs labellisés « **High Quality Whale Watching®** » est présentée en [annexe 10](#).

4.1.3 Plaisanciers « Ambassadeurs Pelagos »

Afin d'impliquer les plaisanciers dans les activités de l'Accord, la Partie française a initié la campagne « Ambassadeurs Pelagos ». Les Parties française, italienne et monégasque poursuivent cette campagne de sensibilisation auprès des plaisanciers.

Les plaisanciers qui souhaitent adhérer à l'initiative, doivent s'inscrire en ligne sur le site internet de l'Accord, s'engager à respecter le code de bonne conduite Pelagos / ACCOBAMS et à véhiculer les valeurs de l'Accord. En échange, les plaisanciers engagés reçoivent un certificat d'Ambassadeur Pelagos et, pour les premiers inscrits en France et à Monaco, un guidon nautique du Sanctuaire conçu et fourni par la Partie française, à installer sur leur embarcation.

Au 31 décembre 2016, 414 plaisanciers « Ambassadeurs Pelagos » ont été comptabilisés.

4.1.4 Sémaphores

En France, les sémaphores communiquent systématiquement les observations des mammifères marins effectuées dans le Sanctuaire Pelagos, au Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM), au Parc national de Port-Cros et au Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos. Les données des observations reçues par le Secrétariat permanent sont disponibles sur demande.

4.2 Ateliers et formations

4.2.1 Ateliers

Aucun atelier n'a été organisé ou co-organisé par le Secrétariat permanent au cours de l'année 2016. Des ateliers sont prévus pour l'année 2017.

4.2.2 Formations

Les formations listées dans le tableau suivant ont été financées ou co-financées par au moins une Partie à l'Accord. Les comptes rendus de ces formations sont consultables en ligne. Les plans et outils de formation ont été transmis aux autres Parties à l'Accord, en vue de l'éventuelle extension de ces initiatives sur leur territoire.

En 2016, la Partie française a missionné l'association EcoOcéan pour concevoir un catalogue recensant l'ensemble des formations sur le territoire national relatives aux cétacés de Méditerranée. Le catalogue est consultable en ligne.

Date	Formations	Lieu
2016		
25 mars	Formation annuelle « navigation et cétacés : quels enjeux, comment améliorer les relations ? » organisée par Souffleurs d'Ecume et co-financée par la Partie française de l'Accord Pelagos avec notamment le support du Secrétariat permanent en tant qu'intervenant	Marseille
18 novembre	Formation QGIS pour le personnel du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, organisée par le Parc national de Port-Cros en charge de l'animation de la Partie française de l'Accord Pelagos	Hyères

[Tableau 5 : liste des formations co-financées par les Parties à l'Accord Pelagos \(année 2016\)](#)

4.3 Partenariats

L'étude des demandes de partenariat reçues par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos est suspendue, le temps de la restructuration du Secrétariat permanent et de la révision des statuts des partenaires et des observateurs de l'Accord Pelagos. A noter que parmi ces demandes, certaines ont été formulées par des organisations tierces pour solliciter le Secrétariat permanent à prendre part à des projets liés aux activités de l'Accord et dont la candidature devrait être présentée dans le cadre de projets européens.

Afin de renforcer la coopération avec les organisations internationales, un projet de protocole d'entente est en cours d'élaboration entre les Secrétariats permanents des Accords Pelagos et ACCOBAMS. A noter également que les Secrétariats permanents des Accords Pelagos et RAMOGE occupent les mêmes locaux, facilitant ainsi leur coopération.

4.4 Participation aux événements d'organisations tierces

Afin d'assurer la liaison et faciliter la coopération entre les Parties et les organisations internationales pertinentes (gouvernementales et non gouvernementales), le Secrétariat permanent participe tout au long de l'année à des événements organisés par des organisations tierces. La participation du Secrétariat permanent à ces événements permet également d'assurer le rayonnement de l'Accord et de véhiculer un message commun.

La liste des événements auxquels le Secrétariat permanent a participé (hors réunions techniques et de préparation) est présentée en [annexe 11](#).

5 Communication interne et externe

5.1 Protection et utilisation de la marque « Pelagos »

Au cours de l'année 2016, conformément à la résolution 4.9 de l'Accord, l'utilisation du logo Pelagos a été octroyée ou maintenue pour les organisations suivantes :

- communes signataires de la Charte de partenariat de l'Accord Pelagos (cf. [annexe 9](#)) ;
- porteurs de projets de recherche financés ou cofinancés par le Secrétariat permanent ou par au moins une Partie à l'Accord Pelagos dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Accord (cf. [annexe 6](#)) ;
- Souffleurs d'Ecume et l'AMPN, en tant que partenaires « *High Quality Whale Watching*® » ACCOBAMS / Pelagos.

Suite à certaines demandes de communes signataires quant à l'utilisation non prévue des outils (ou parties d'outils) de communication de l'Accord Pelagos, le Parc national de Port-Cros, en tant qu'animateur de la Partie française, a émis l'idée d'un projet de lettre du Secrétariat permanent destiné aux communes partenaires pour rappeler le cadre d'utilisation des outils de communication de l'Accord Pelagos. Une proposition de courrier sera transmise pour avis au Comité scientifique et technique et aux Points focaux nationaux.

Un rappel de la résolution 4.9 de l'Accord Pelagos sur la communication / sensibilisation et plus particulièrement sur l'utilisation de la marque « Pelagos » a été envoyé par le Secrétariat permanent aux organisateurs de l'atelier « *Pelagos workshop: participatory Mapping Workshop for ecosystem service assessments on the Pelagos Sanctuary for Marine mammals* » (IUEM et Tethys Research Institute) suite à un constat d'utilisation illégitime de la marque Pelagos dans l'intitulé de l'atelier.

5.2 Communication interne

Afin de renforcer la communication interne, le Secrétariat permanent a instauré depuis octobre 2016 une note interne hebdomadaire destinée aux Présidents, Points focaux nationaux et Chefs de délégation de la Réunion des Parties et du Comité scientifique et technique. Cette note, rédigée dans les langues officielles de l'Accord, comporte plusieurs rubriques (cf. liste suivante) :

- international ;
- France ;
- Italie ;
- Monaco ;
- réunions institutionnelles et événements Pelagos ;
- événements d'intérêt à venir ;
- ils parlent de Pelagos (presse écrite, radio, TV, web, publications).

Afin d'alimenter la note et de développer l'initiative, chaque Partie est invitée à transmettre au Secrétariat permanent les informations qu'elle considère d'intérêt et chaque destinataire de la note est invité à transmettre au Secrétariat permanent ses commentaires et propositions d'amélioration.

5.3 Plateforme et supports de communication externes

Le Secrétariat permanent a poursuivi la mise en place d'une plateforme de communication avec la mise à jour d'un carnet d'adresse et l'envoi régulier d'emails. La plateforme MARMAM (*Marine Mammals Research and Conservation Discussion*) et le réseau MedPAN sont également utilisés pour diffuser des informations relatives aux activités de l'Accord.

Au cours de l'année 2016, le Secrétariat permanent a réalisé les actions de communication suivantes :

- création d'une nouvelle charte graphique pour les supports de communication de l'Accord Pelagos ;
- mise à jour du site internet en trois langues (français, italien et anglais) avec notamment la création d'un calendrier régulièrement mis à jour et consultable en ligne (avec possibilité d'abonnement par flux RSS) ;
- animation des réseaux sociaux (Facebook® et Twitter®) ;
- mise à jour et amélioration (en cours) de la brochure institutionnelle de l'Accord ;
- création d'une carte de vœux virtuelle ;
- personnalisation du panneau d'information sur le Sanctuaire pour les nouvelles communes signataires en deux langues (anglais et langue du pays dans lequel se situe la commune) ;
- rédaction, publication et diffusion de communiqués de presse et d'articles sur l'Accord, interviews, etc.

La France a poursuivi la réalisation de son bulletin de liaison annuel, auquel le Secrétariat permanent participe. Les bulletins de liaison sont disponibles en ligne.

6 Renforcement de la gouvernance et veille permanente

6.1 Gouvernance

A travers la résolution 6.2 adoptée lors de la sixième réunion des Parties à l'Accord Pelagos (Hyères, 2015), France, Italie et Principauté de Monaco ont affirmé leur volonté de renforcer la gouvernance de l'Accord.

Parmi les mesures adoptées en ce sens, la Principauté de Monaco a rehaussé sa contribution financière au même montant que celui des autres Parties, et accueille désormais le siège du Secrétariat permanent. La Principauté reconnaîtra la personnalité juridique du Secrétariat permanent à travers un Accord de siège, lui permettant ainsi un fonctionnement pérenne et une indépendance vis-à-vis du pays hôte.

Afin de respecter l'équité dans la représentation des pays au sein de la gouvernance de l'Accord, l'équipe du Secrétariat permanent, initialement française, est devenue internationale et la Présidence du Comité scientifique et technique, qui revenait jusqu'à lors à la Principauté de Monaco, est devenue tournante et est actuellement assurée par l'Italie.

Le Secrétariat permanent, provisoirement hébergé dans les locaux du Ministère d'Etat de la Principauté de Monaco, occupe désormais les bureaux définitifs installés à la Tour Odéon qu'il partage avec le Secrétariat de l'Accord RAMOGE. Le Secrétariat permanent a en outre déménagé les archives de l'Accord depuis le précédent siège italien dont la fermeture s'effectuera au cours de l'année 2017. Le Secrétariat permanent et ISPRA ont déterminé le montant des fonds de l'Accord hébergés sur le compte bancaire de ce dernier à verser sur le nouveau compte bancaire courant du Secrétariat ouvert en Principauté de Monaco.

6.2 Veille permanente

Dans le cadre du mandat conféré au Secrétariat permanent pour attirer l'attention des Parties sur toute question relative aux objectifs de l'Accord, le Secrétariat a sollicité les Parties quant aux arrivées à échéance des contrats de travail du personnel en exercice et sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter une fermeture de la structure.

Le Secrétariat permanent a également sollicité les Parties concernées sur les sujets suivants :

- délimitation des frontières maritimes entre l'Italie et la France au large de Vintimille ;
- projet de forages offshore en « Zone E » au large de la Corse et de la Sardaigne ;
- projet de prospection sismique avec utilisation de canons à air pour la recherche d'hydrocarbures dans les eaux italiennes du Sanctuaire ;
- projets « *Dolphin Beach* » et « Baie des Dauphins – Cala dei delfini » en Corse et dans les Alpes-Maritimes relatifs à la création de « parcs marins écologiques » pour la réhabilitation de dauphins issus de delphinarium ;
- application Smartphone « Dauphin Flash » permettant aux utilisateurs de localiser les mammifères marins ;
- conflit entre les opérateurs de *whale watching* labellisés et les membres du Collectif des Opérateurs Marins Professionnels Azuréens (COMPA).

Par ailleurs, le Secrétariat permanent poursuit la veille juridique, médiatique et des bonnes pratiques menées à l'international, notamment à travers :

- l'abonnement aux alertes Google sur les publications en ligne faisant mention du Sanctuaire ;
- l'abonnement à l'argus de la presse, à travers un compte mis à disposition au Secrétariat permanent par l'Agence française de la Biodiversité ;
- l'abonnement aux réseaux et bulletins pertinents (MARMAM, MedPAN, Actu-environnement, ISPRA, etc.) ;
- la consultation des sites internet des organisations internationales pertinentes et la participation à leurs réunions (UE, CMS, ACCOBAMS, CGPM, CAR/ASP, RAMOGE, etc.).

7 Conclusions

L'année 2016 a été marquée par un renforcement effectif de la gouvernance de l'Accord Pelagos, issu d'une réflexion générale commune en matière de politique durable et participative de l'Accord. Les actions conduites dans ce cadre ont permis notamment :

- de rehausser les contributions dédiées au fonctionnement de l'Accord Pelagos ;
- d'adapter le fonctionnement du Secrétariat permanent aux besoins de l'Accord et de le pérenniser (personnalité juridique reconnue, indépendance vis-à-vis du pays hôte, rapprochement avec les autres organisations internationales, etc.) ;
- d'assurer l'équité entre les Pays en termes de répartition de leurs rôles au sein des différentes instances de gouvernance de l'Accord (nouvelle équipe internationale du Secrétariat permanent, Présidence du Comité scientifique et technique tournante entre les Parties, etc.).

Cette démarche s'accompagne d'un renforcement de la communication interne de l'Accord Pelagos, notamment par l'instauration de notes internes hebdomadaires à l'initiative du Secrétariat permanent, afin de faciliter la coordination entre les Parties.

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des communes dont le territoire maritime se situe dans le Sanctuaire Pelagos

En gras, les communes ayant déjà adhéré à la Charte de partenariat de l'Accord Pelagos

FRANCE (129 communes)			
Alpes-Maritimes			
Antibes Beaulieu-sur-mer Cagnes-sur-mer Cannes	Cap d'Ail Eze Mandelieu la Napoule Menton	Nice Roquebrune Cap Martin Saint Jean Cap Ferrat Saint Laurent du Var	Théoule-sur-mer Vallauris Villefranche-sur-mer Villeneuve Loubet
Corse-du-Sud			
Ajaccio Alata Albitreccia Appietto Belvédère Campomoro Bonifacio Calcatoggio Cargèse Casaglione	Coggia Conca Coti Chiavari Figari Grosseto Prugna Lecci Monacia d'Aullène Olmeto Osani	Ota Partinello Piana Pianotolli-Caldarelo Pietrosella Porto Vecchio Propriano Sant'Andréa d'Orcino Sari Solenzara	Sartène Serra di Ferro Serriera Vico Villanova Zonza
Haute-Corse			
Aleria Algajola Aregno Barrettali Bastia Belgodère Biguglia Borgo Brando Cagnano Calenzana Calvi Canale di Verde Canari Castellare di Casinca Centuri	Cervione Corbara Ersa Farinole Furiani Galeria Ghisonaccia Ile Rousse Linguizzetta Lucciana Lumio Luri Meria Monticello Morsiglia Nonza	Occhiatana Ogliastro Olmata di Capo Corso Palasca Patrimonio Penta di Casinca Pietracorbara Pino Poggio Mezzana Prunelli di Fiumorbo Rogliano Saint Florent San Gavino di Tenda San Giuliano San Martino di Lota San Nicolao	Santo Pietro di Tenda Santa Lucia di Moriani Santa Maria di Lota Santa Maria Poggio Serra di Fiumorbo Sisco Solaro Sorbo Ocagnano Taglio Isolaccio Talasani Tallone Tomino Valle di Campoloro Ventiseri Venzolasca Ville di Pietrabugno
Var			
Bormes les Mimosas Cavaire-sur-mer Cogolin Fréjus	Gassin Grimaud Hyères les Palmiers La Croix Valmer	La Londe les Maures Le Lavandou Le Rayol-Canadel-sur-mer Ramatuille	Roquebrune-sur-Argens Saint-Raphaël Saint-Tropez Sainte-Maxime
ITALIE (111 communes)			
Ligurie			
Alassio Albenga Albisola Superiore Albisola Marina Ameglia Andora Arenzano Arma di Taggia Bergeggi Bogliasco Bonassola Bordighera Borghetto Santo Spirito Borgio Verezzi Camogli Camporosso	Celle Ligure Ceriale Cervo Chiavari Cipressa Cogoleto Costarainera Deiva Marina Diano Marina Finale Ligure Framura Genova Imperia La Spezia Laigueglia Lavagna	Lerici Levanto Loano Moneglia Monterosso al Mare Noli Ospedaletti Pietra Ligure Pieve Ligure Portofino Portovenere Rapallo Recco Riomaggiore Riva Ligure San Bartolomeo al Mare	San Lorenzo al Mare Sanremo Santa Margherita Ligure Santo Stefano al Mare Sarzana Savona Sestri Levante Sori Spotorno Vado Ligure Vallecrosia Varazze Ventimiglia Vernazza Zoagli
Sardaigne			
Aglientu Arzachena Badesi Castelsardo	La Maddalena Palau Porto Torres Santa Teresa Gallura	Sassari Sorso Stintino Trinità d'Agultu e Vignola	Valledoria
Toscane			
Bibbiona Camaione Campo nell'Elba Capalbio Capoliveri Capraia Isola Carrara Castagneto Carducci Castiglione della Pescaia	Cecina Follonica Forte dei Marmi Grosseto Isola del Giglio Livorno Magliano in Toscana Marciana Marciana Marina	Massa Monte Argentario Montignoso Orbetello Pietrasanta Piombino Pisa Porto Azzurro Portoferraio	Rio Marina Rio nell'Elba Rosignano Marittimo San Giuliano Terme San Vincenzo Scarlino Vecchiano Viareggio
MONACO (1 commune)			
Monaco			

Annexe 2 – Liste des Aires marines protégées, parcs et réserves situés dans le Sanctuaire Pelagos

Mise à jour : 31/12/2016

En Italie

- Aire marine protégée de l'Asinara
- Aire marine protégée des Cinque Terres
- Aire marine protégée de Portofino (ASPIM)
- Aire marine protégée Secche della Meloria
- Parc naturel national de l'Archipel Toscan
- Parc naturel national de la Maddelena
- Réserve naturelle régionale de Bergeggi
- Réserve naturelle régionale Isola di Gallinara

En France

- Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
- Parc naturel national de Port-Cros (ASPIM)
- Réserve naturelle régionale des Bouches de Bonifacio (ASPIM)
- Réserve naturelle régionale de Scandola

En Principauté de Monaco

- Réserve naturelle du Larvotto
- Réserve naturelle du Tombant des Spélugues

Annexe 3 – Liste des mammifères marins observés dans le Sanctuaire Pelagos

Mise à jour : 31/12/2016

Espèces fréquentes

- Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)
- Dauphin commun à bec court (*Delphinus delphis*)
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- Grampus ou dauphin de Risso (*Grampus griseus*)
- Globicéphale noir (*Globicephala melas*)
- Ziphius ou baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*)
- Cachalot (*Physeter macrocephalus*)
- Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)

Espèces occasionnelles ou rares

- Phoque moine (*Monachus monachus*)
- Dauphin à bec étroit ou sténo (*Steno bredanensis*)
- Pseudorque ou faux orque (*Pseudorca crassidens*)
- Orque ou épaulard (*Orcinus orca*)
- Cachalot nain (*Kogia simus*)
- Hyperoodon boréal (*Hyperoodon ampullatus*)
- Rorqual à museau pointu ou petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)
- Rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*)
- Rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*)
- Baleine à bec de Blainville (*Mesoplodon densirostris*)
- Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)
- Baleine à bosse ou Mégaptère (*Megaptera novaeangliae*)

Annexe 4 – Equipe de l'Accord Pelagos

Mise à jour : 31/12/2016

REUNION DES PARTIES

Président : **S.E. M. Xavier Sticker** (Ministère français en charge des Affaires étrangères – Ministère français en charge de l'Environnement)

Délégation française

- **M. Ludovic Schultz**, Chef de délégation (Ministère français en charge de l'Environnement)
- Un représentant du Ministère français en charge des Affaires étrangères
- Un représentant du Ministère français en charge de l'Environnement
- Un représentant du Parc national de Port-Cros (entité en charge de l'animation de la Partie française)
- Un représentant de l'Agence française de la Biodiversité
- Un représentant de la Préfecture maritime de la Méditerranée
- Un représentant de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Un représentant de la Collectivité Territoriale de Corse
- Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Un représentant du Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins en Méditerranée (GIS3M)

Délégation italienne

- **Mme Maria Carmela Giarratano**, Chef de délégation (Ministère italien en charge de l'environnement)
- Un représentant du Ministère italien en charge des Affaires étrangères
- Un représentant du Ministère italien en charge de l'Environnement
- Un représentant du Ministère italien en charge de la Politique agricole et forestière
- Un représentant du Ministère italien en charge des Infrastructures et des transports
- Un représentant des Gardes Côtes
- Un représentant de la Région Ligurie
- Un représentant de la Région Toscane
- Un représentant de la Région Sardaigne
- Un représentant de la communauté scientifique
- Un représentant de la communauté associative

Délégation monégasque

- **M. Cyril Gomez**, Chef de délégation (Ministère d'Etat – Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme)
- Un représentant du Département des Relations Extérieure et de la Coopération
- Un représentant du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- Un représentant de la Direction des Affaires internationales
- Un représentant de la Direction de l'Environnement
- Un représentant de la Direction des Affaires maritimes
- Un représentant du Centre scientifique de Monaco (CSM)

POINTS FOCALUX NATIONAUX

- **M. Florian Expert**, Point focal national pour la France (Ministère français en charge de l'environnement)
- **M. Oliviero Montanaro**, Point focal national pour l'Italie (Ministère italien en charge de l'environnement)
- **Dr. Sylvie Tambutté**, Point focal national pour Monaco (CSM)

COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Présidente : **M. Leonardo Tunesi** (*Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale*)

Délégation française

- **M. Florian Expert**, Chef de délégation (Ministère français en charge de l'environnement)
- Un représentant du Parc national de Port-Cros (entité en charge de l'animation de la Partie française)
- Un représentant de l'Agence française de la Biodiversité
- Un représentant de la Préfecture maritime de Méditerranée
- Un représentant de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Un représentant du Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins en Méditerranée (GIS3M)

Délégation italienne

- **M. Giancarlo Lauriano**, Chef de délégation (*Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale*)
- Un représentant de la communauté scientifique
- Un représentant de la communauté associative

Délégation monégasque

- **Mme Armelle Roudaut-Lafon**, Chef de délégation (Direction des Affaires maritimes)
- Un représentant de la Direction des Affaires maritimes
- Un représentant de la Direction de l'Environnement
- Un représentant du Centre scientifique de Monaco

SECRETARIAT PERMANENT

- **Mme Fannie Dubois**, Secrétaire exécutif
- **Mme Costanza Favilli**, Adjointe au Secrétaire exécutif

GROUPES DE TRAVAIL (une discussion est en cours sur la création de groupes de travail)

Annexe 5 – Liste des biens matériels du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos

Mise à jour : 31/12/2016

Type de biens	Année	Etat	Propriétaire
Immobilier			
1 bureau de 65 m ² en <i>open space</i> à partager avec une autre organisation et comprenant une salle de réunion, une tisanerie et des toilettes	NC	Neuf	Administration des Domaines (Monaco)
1 terrasse de 15 m ² à partager avec une autre organisation	NC	Neuf	Administration des Domaines (Monaco)
1 cave	NC	Usager	Administration des Domaines (Monaco)
Mobilier			
2 bureaux	NC	Usager	Administration des Domaines (Monaco)
1 table de réunion (à partager avec une organisation tierce)	NC	Bon état	Administration des Domaines (Monaco)
7 fauteuils (dont 4 à partager avec une organisation tierce)	NC	Bon état	Administration des Domaines (Monaco)
3 armoires	NC	Usagé	Administration des Domaines (Monaco)
1 meuble bas de rangement	NC	Usagé	Administration des Domaines (Monaco)
1 caisse de rangement en fer sur roulettes	NC	Usagé	Administration des Domaines (Monaco)
4 caisses de rangement en fer sur roulettes	2007	Usagé	Secrétariat permanent
2 caisses de rangement en plastique sur roulettes	2007	Usagé	Secrétariat permanent
Matériel informatique			
2 téléphones fixes de bureau	NC	Bon état	Administration des Domaines (Monaco)
1 modem/routeur Wifi	NC	Bon état	Administration des Domaines (Monaco), mise à disposition par le biais de du Secrétariat de l'Accord RAMOGE
1 ordinateur portable Mac Book Pro 13"	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 écrans	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 TV Panasonic	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 iPhone SE 64GB	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 appareil photo Panasonic Lumix avec housse et carte SD	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 track Pads Apple sans fil	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 claviers Apple sans fil	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 souris Apple sans fil	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 Apple TV	2016	Neuf	Secrétariat permanent
4 casques audio sans fil	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 ports HUB	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 ordinateur portable Mac Book Pro 13"	2015	Bon état	Secrétariat permanent
1 enceinte	2015	Bon état	Secrétariat permanent
1 imprimante, scanner, photocopieur Officejet	2013	Usagé	Secrétariat permanent
1 écran plat TV Panasonic	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
1 lecteur DVD Pioneer	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
1 enregistreur MP3 Sony avec micro	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
4 écrans d'ordinateur (3 ACER et 1 Belinea)	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
5 claviers d'ordinateur HP	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
3 souris bureau et 2 micro-souris	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
2 casques avec micro	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
1 appareil photo compact Panasonic Lumix DMC-FX 100	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent

3 téléphones fixes Thomson	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
1 ordinateur portable Mac Book Pro 13''	2013	Hors d'usage	Secrétariat permanent
1 ordinateur portable Mac Book Pro 13''	2013	Hors d'usage	Secrétariat permanent
1 iPhone 4S (achat d'occasion)	2013	Hors d'usage	Secrétariat permanent
3 ordinateurs ACER Veriton	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
1 ultraportable HP UPBUR 08015 avec house et base	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
1 serveur HP DAT 72	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
2 disques durs externes (Iomega & Conceptoronic)	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
2 pilotes Ethernet	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
1 lecteur disquette HP	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
3 imprimantes (1 Canon Pixma IP200, 1 HP Deskjet 9800, 1 Vivera HP INKS 8078 A)	2006-2009	Hors d'usage	Secrétariat permanent
Documentation			
1 livre Pelagos	2013	Bon état	Secrétariat permanent
2 dictionnaires italien / français	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
2 dictionnaires anglais / français	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
1 droit maritime Dalloz 2006/07	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent
Autre matériel de bureau			
Fournitures pour bureau	-	-	Secrétariat permanent
1 porte clé mural	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 horloge	2016	Neuf	Secrétariat permanent
2 portes crayons numériques	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 range document	2016	Neuf	Secrétariat permanent
1 machine à café	2015	Bon état	Secrétariat permanent
16 toblerones (chevalets)	2015	Bon état	Secrétariat permanent
2 sous-mains	2006-2009	Bon état	Secrétariat permanent
2 lampes de bureau	2006-2009	Bon état	Secrétariat permanent
3 cadres décoratifs	2006-2009	Bon état	Secrétariat permanent
1 porte manteau	2006-2009	Bon état	Secrétariat permanent
3 corbeilles	2006-2009	Bon état	Secrétariat permanent
Câbles, rallonges, multiprises, adaptateurs	2006-2009	Usagé	Secrétariat permanent

Annexe 6 – Liste des études et publications nationales en cours conduites dans le cadre des activités de l'Accord Pelagos

Mise à jour : 31/12/2016

Titre	Partie	Porteur du projet	Année (début-fin)
Etude des populations			
Détection et suivi par acoustique passive sur le système ANTARES au large de Hyères du cachalot (<i>Physeter macrocephalus</i>) et du ziphius (<i>Ziphius Cavirostris</i>)	France	Université de Toulon / DYNI UMR CNRS LSIS 7296 / Institut Universitaire de France	2014-2016
Eléments de structure et dynamique des populations de cachalot et globicéphale noir fréquentant le bassin de Méditerranée NO	France	GIS3M (WWF)	2014-2016
Caractérisation de la population de rorquals communs fréquentant le bassin de Méditerranée NO	France	GIS3M (WWF)	2014-2016
Impacts des activités humaines			
Impacts des microplastiques sur la population des rorquals communs du Sanctuaire Pelagos	France	GIS3M (WWF)	2014-2016
Impact estimé du bruit issu du trafic maritime sur le cachalot et le ziphius	Secrétariat permanent	CIMA Research Foundation	2014-2016
Echouages			
Suivi et exploitation des données des échouages sur les côtes méditerranéennes françaises	France	GIS3M (GECEM)	2014-2016
Etude de faisabilité du projet d'IMMERsion Raisonnée des CETacés (IMMERCET)	France	GIS3M (Souffleurs d'Ecume)	2014-2016

Annexe 7 – Liste des échouages recensés dans le Sanctuaire Pelagos (année 2016)

En 2016, 68 échouages de mammifères marins ont été recensés dans le Sanctuaire Pelagos (30 en France, 37 en Italie et 1 en Principauté de Monaco) avec 2 cas vivants et un pic d'enregistrement constaté pour le mois de janvier 2016. Le dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*) est la principale espèce recensée parmi les cas d'échouage (66% des cas). 3 cas d'échouages de cachalots ont été recensés. Aucun cas d'échouage de rorqual commun n'a été recensé.

La liste provisoire des événements d'échouage recensés dans le Sanctuaire Pelagos est présentée ci-après. Sources : Pelagis (données provisoires), BDS, ME-DE (données provisoires)

Mise à jour : 04/07/2017

Date Data	ID	Nb. animaux N. individui	Espèce / Specie	Sexe Sesso	Longueur (cm) Lunghezza (cm)	Etat (Mort/Vivant) Stato (Morto/Vivo)	Cause présumée de mortalité Causa presunta di mortalità	Pays Paese	Région Regione	Département Provincia	Commune / Comune
08/01/16	12257	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	187	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Capoliveri
11/01/16	65	1	Nd (<i>delphinidae</i>)	Nd	200	M	Nd	Italia	Liguria	Genova	Sori
11/01/16	12259	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Follonica
13/01/16	12260	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	190	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Scarlino
13/01/16	12284	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	154	M	Nd	Italia	Sardegna	Sassari	Fornelli, Asinara, Porto Torres
15/01/16	12262	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Marina di Grosseto
23/01/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	160	M	Nd	France	PACA	Var	Cavalaire-sur-mer
29/01/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	160	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Cannes
30/01/16	12267	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	130	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Orbetello
08/02/16	12294	1	Nd	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Castiglione della Pescaia
17/02/16	12287	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	180	M	Nd	Italia	Liguria	Imperia	Bordighera
28/02/16	12296	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Campo nell'Elba
02/03/16	Nc	1	Nd	Nd	Nd		Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Nd
03/03/16	12293	1	<i>Physeter macrocephalus</i>	M	1230	M	Présence de filets / Presenza di reti	Italia	Sardegna	Olbia Tempio	Spiaggia di Rena Maggiore
04/03/16	12292	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	165	V --> M	Signes de captures accidentelles / Segni di catture accidentali	Italia	Liguria	Savona	Alassio
04/03/16	12298	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	San Vincenzo
06/03/16	12299	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	160	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Bibbona
12/03/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	208	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Cannes
19/03/16	12302	1	Nd	Nd	200	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Elba
24/03/16	12307	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	215	M	Nd	Italia	Sardegna	Olbia Tempio	La Maddalena
04/04/16	Nc	1	<i>Physeter macrocephalus</i>	M	900	M	Nd	France	PACA	Var	Ramatuelle
09/04/16	Nc	1	<i>Tursiops truncatus</i>	M	300	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat
11/04/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	150	M	Nd	France	PACA	Var	Saint-Raphaël
15/04/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	200	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Cannes
01/05/16	12318	1	<i>Tursiops truncatus</i>	M	148	M	Nd	Italia	Toscana	Pisa	Marina di Pisa
09/05/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	142	M	Nd	France	PACA	Var	Fréjus

16/05/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	183	M	Nd	France	PACA	Var	Saint Raphaël
18/05/16	12327	1	Nd	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Feniglia, Argentario
20/06/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	210	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Nice
29/06/16	Nc	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	Nd	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat
29/06/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	210	M	Nd	France	PACA	Var	Saint-Raphaël
01/07/16	12348	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	120	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Castiglione della Pescaia
02/07/16	12349	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	186	M	Nd	Italia	Sardegna	Sassari	Porto Torres
10/07/16	12361	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	150	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Viareggio
10/07/16	Nc	1	Nd (<i>delphinidae</i>)	Nd	200		Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Cannes
10/07/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	167	M	Nd	France	PACA	Var	Ramatuelle
12/07/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	120	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Beaulieu-sur-mer
27/07/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	90	M	Nd	Monaco	Monaco	Monaco	Monaco
01/08/16	12371	1	<i>Physeter macrocephalus</i>	M	1280	M	Nd	Italia	Toscana	Pisa	Calambrone, Pisa
02/08/16	12372	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Sardegna	Olbia Tempio	Badesi
03/08/16	12373	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Marina di Grosseto
16/08/16	12450	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	160	M	Nd	Italia	Liguria	Savona	Albenga
26/08/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	Nd	M	Nd	France	PACA	Var	Hyères
27/08/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	147	M	Nd	France	PACA	Var	Bormes-les-mimosas
02/09/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	100	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Nice
15/09/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	207	M	Nd	France	PACA	Var	Saint-Tropez
17/09/16	12421	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	175	M	Nd	Italia	Toscana	Grosseto	Capalbio
18/09/16	12422	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	110	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Livorno
20/09/16	12425	1	<i>Tursiops truncatus</i>	M	290	M	Nd	Italia	Sardegna	Olbia Tempio	Badesi
23/09/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	100	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat
23/09/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	90	M	Nd	France	PACA	Var	Hyères
25/09/16	12431	1	Nd	Nd	300	M	Nd	Italia	Sardegna	Olbia Tempio	Aglientu
26/09/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	105	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Nice
01/10/16	12433	1	<i>Tursiops truncatus</i>	M	328	M	Nd	Italia	Sardegna	Sassari	Sorso
10/10/16	12445	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	250	M	Nd	Italia	Sardegna	Sassari	Sorso
21/10/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	150	V	Nd	France	PACA	Var	Hyères
24/10/16	12451	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Campo nell'Elba
27/10/16	Nc	1	<i>Tursiops truncatus</i>	Nd	175	M	Nd	France	PACA	Var	Grimaud
30/10/16	12453	1	Nd	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Piombino
08/11/16	12462	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	Nd	M	Nd	Italia	Toscana	Lucca	Pietrasanta
12/11/16	12470	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	196	M	Nd	Italia	Sardegna	Sassari	Valledoria
20/11/16	12476	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	155	M	Nd	Italia	Liguria	Genova	Genova Sturla
24/11/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	164	M	Nd	France	PACA	Var	Grimaud
05/12/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	M	100	M	Nd	France	PACA	Var	Roquebrune-sur-Argens
07/12/16	12492	1	Nd	Nd	200	M	Nd	Italia	Toscana	Livorno	Porto Azzurro, Livorno
13/12/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	202	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Théoule-sur-mer
20/12/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Nd	100	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Antibes
31/12/16	Nc	1	<i>Stenella coeruleoalba</i>	F	100	M	Nd	France	PACA	Alpes-Maritimes	Antibes

Annexe 8 – Liste des embarcations équipées du système REPCET® (année 2016)

Source : Souffleurs d'Ecume – Mise à jour : 31/12/2016

Au 31 décembre 2016, seize plateformes sont équipées du système REPCET®, dont douze embarcations (huit navires de commerce et trois navires de l'Etat rattachés à des ports français, un navire privé utilisé à des fins de recherche et rattaché au port de Monaco) et quatre postes à terre en France.

Compagnie	Financier (si différent de la compagnie)	Nom du bateau	Type	Port de rattachement	Date de souscription à REPCET	Principales routes	Nom du contact
Embarcations							
Affaires maritimes	Agence française de la Biodiversité	-	Bateau de vitesse	Marseille	15/09/2014	Méditerranée nord occidentale	L.V. Franck Fredefon
Bourbon	Agence française de la Biodiversité	Abeille Flandre	Remorqueur	Toulon	08/12/2014	Méditerranée	M. Joël Jestin
Compagnies maritimes TLV-TVM	-	Méditerranée XVII	Vedette à passagers	Giens (Hyères)	23/02/2015	Giens - Iles d'Or	M. David Morlet
Gazocéan/ENGIE	-	GDF Suez Global Energy	Méthanier	Marseille	30/08/2013	Méditerranée occidentale et Atlantique nord oriental	M. Jean-Louis Deveautour
Gazocéan/ENGIE	-	Gaselys	Méthanier	Marseille	12/06/2015	Méditerranée - Asie	M. Jean-Louis Deveautour
Gazocéan/ENGIE	-	Provalys	Méthanier	Marseille	20/01/2016	Méditerranée	M. Jean-Louis Deveautour
La Méridionale	-	Kalliste	Roulier	Marseille	05/07/2011	Marseille - Propriano	Cdt. Olivier Varin
La Méridionale	-	Girolata	Roulier	Marseille	05/07/2011	Marseille - Ajaccio	Cdt. Olivier Varin
La Méridionale	-	Piana	Roulier	Marseille	05/07/2011	Marseille - Bastia	Cdt. Olivier Varin
Marine nationale (France)	-	- (<i>abonnement mobile</i>)	Aviso	Toulon	15/07/2014	Méditerranée	Mme Myriame Sibillotte
Orange Marine	-	Raymond Croze	Câblé	La Seyne-sur-mer	19/03/2012	Atlantique nord	Mme Julie Defruit
Privé (bateau mis à disposition à des fins de recherche)	Stars 'N Bars	Tamory	Voilier	Monaco	01/08/2011	-	M. Jérôme Couvat
Postes à terre							
CROSSMED	-	-	-	-	01/01/2011	-	M. Jean-Baptiste Chauvet
Parc national de Port Cros	-	-	-	-	08/09/2012	-	M. Alain Barcelo
Parc national des Calanques – Antenne Marseille	-	-	-	-	14/10/2016	-	Mme Emilie Desmarest
Souffleurs d'Ecume	-	-	-	-	01/01/2011	-	M. Jérôme Couvat

Annexe 9 – Communes ayant déjà adhéré à la Charte de partenariat de l'Accord Pelagos

Source : Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos – Mise à jour : 31/12/2016

Au 31 décembre 2016, 113 communes ont déjà délibéré en faveur de la Charte Pelagos, dont 83 communes en Italie et 30 en France (soit plus de 75% des communes italiennes et plus de 23% des communes françaises du Sanctuaire).

En 2016, parmi les communes italiennes, 2 communes ont adhéré à la Charte, 19 ont signé la charte et 23 ont renouvelé leur adhésion. En 2016, parmi les communes françaises, 2 communes ont signé la Charte et 7 ont renouvelé leur adhésion.

Région <i>Regione</i>	Département <i>Province</i>	Commune <i>Comuni</i>	Date délibération <i>Data delibera</i>	Date signature <i>Data firma</i>	Date renouvellement <i>Data rinnovo</i>
FRANCE					
Corse	Corse du sud	Ajaccio	28/07/2011	19/12/2012	25/04/2016
Corse	Corse du sud	Calcatoggio	30/10/2010	18/04/2014	
Corse	Corse du sud	Pianotolli-Caldarelo	08/08/2014	29/03/2016	
Corse	Haute-Corse	Barrettali	27/05/2010	20/09/2010	22/03/2016
Corse	Haute-Corse	Belgodère	27/12/2010	20/03/2014	
Corse	Haute-Corse	Corbara	10/06/2010	20/09/2010	11/03/2016
Corse	Haute-Corse	Galéria	18/05/2010	20/09/2010	08/03/2016
PACA	Alpes Maritimes	Antibes	25/06/2010	13/09/2010	08/11/2015
PACA	Alpes Maritimes	Beaulieu-sur-mer	03/05/2011	08/06/2011	19/05/2015
PACA	Alpes Maritimes	Cagnes-sur-mer	14/06/2014	20/04/2015	
PACA	Alpes Maritimes	Cannes	07/02/2011	11/04/2011	01/09/2015
PACA	Alpes Maritimes	Cap d'Ail	16/12/2013	17/02/2014	
PACA	Alpes Maritimes	Eze	18/11/2010	08/06/2011	21/05/2015
PACA	Alpes Maritimes	Mandelieu-la-Napoule	17/01/2011	08/06/2011	26/07/2015
PACA	Alpes Maritimes	Menton	24/05/2012	22/09/2012	21/04/2016
PACA	Alpes Maritimes	Nice	11/10/2013	10/07/2014	
PACA	Alpes Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat	10/05/2010	13/09/2010	23/04/2015
PACA	Alpes Maritimes	Saint-Laurent-du-Var	17/03/2011	08/06/2011	
PACA	Alpes Maritimes	Vallauris	06/07/2011	18/07/2011	08/09/2015
PACA	Alpes Maritimes	Villefranche-sur-mer	26/10/2010	08/06/2011	11/06/2015
PACA	Var	Cavalaire-sur-mer	20/05/2010	13/09/2010	24/09/2015
PACA	Var	Hyères les Palmiers	12/03/2010	13/09/2010	19/02/2016
PACA	Var	La Croix Valmer	14/10/2010	31/05/2011	21/05/2015
PACA	Var	La Londe les Maures	27/06/2012	19/12/2012	
PACA	Var	Le Lavandou	21/09/2011	26/06/2012	05/10/2015
PACA	Var	Le Rayol Canadel-sur-mer	08/04/2016	06/07/2016	
PACA	Var	Ramatuelle	27/06/2011	15/01/2013	02/05/2016
PACA	Var	Saint-Raphaël	25/02/2011	31/05/2011	07/06/2015
PACA	Var	Saint-Tropez	03/11/2010	31/05/2011	25/06/2015
PACA	Var	Sainte-Maxime	14/10/2010	31/05/2011	30/11/2015
ITALIE					
Liguria	Genova	Arenzano	26/10/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Bogliasco	09/10/2015	27/05/2016	
Liguria	Genova	Camogli	15/06/2015	29/09/2015	
Liguria	Genova	Chiavari	16/12/2013	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Genova	Cogoleto	02/11/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Genova	06/05/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Lavagna	13/05/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Moneglia	18/05/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Pieve Ligure	02/11/2015	17/11/2016	
Liguria	Genova	Portofino	28/07/2015	29/09/2015	
Liguria	Genova	Rapallo	24/07/2015	29/09/2015	
Liguria	Genova	Recco	22/09/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Santa Margherita Ligure	15/09/2015	29/09/2015	
Liguria	Genova	Sestri Levante	28/06/2016	17/11/2016	
Liguria	Genova	Sori	12/07/2016	17/11/2016	

Liguria	Genova	Zoagli	06/05/2016	17/11/2016	
Liguria	Imperia	Bordighera	08/08/2013	14/06/2014	13/06/2016
Liguria	Imperia	Camporosso	24/01/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Cervo	16/05/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Cipressa	03/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Costarainera	21/03/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Diano Marina	11/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Imperia	30/09/2013	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Ospedaletti	09/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Riva Ligure	01/07/2014	07/08/2015	
Liguria	Imperia	San Bartolomeo al Mare	15/05/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	San Lorenzo al Mare	01/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Imperia	Sanremo	03/09/2014	07/08/2015	
Liguria	Imperia	Santo Stefano al Mare	30/06/2014	07/08/2015	
Liguria	Imperia	Taggia	21/05/2014	14/06/2014	15/06/2016
Liguria	Imperia	Vallecrosia	19/12/2013	14/06/2014	15/06/2016
Liguria	Imperia	Ventimiglia	17/07/2014	07/08/2015	
Liguria	La Spezia	Ameglia	05/07/2016	17/11/2016	
Liguria	La Spezia	Riomaggiore	30/07/2016	17/11/2016	
Liguria	La Spezia	Vernazza	11/10/2012	25/05/2013	25/05/2015
Liguria	Savona	Albenga	16/06/2016	17/11/2016	
Liguria	Savona	Andora	02/04/2012	25/06/2012	26/06/2014
Liguria	Savona	Bergeggi	08/04/2014	14/06/2014	13/06/2016
Liguria	Savona	Borgio Verezzi	12/04/2014	14/06/2014	13/06/2016
Liguria	Savona	Celle Ligure	15/05/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Savona	Finale Ligure	09/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Savona	Laigueglia	30/11/2013	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Savona	Loano	04/07/2014		
Liguria	Savona	Noli	14/05/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Savona	Pietra Ligure	31/03/2014	07/08/2015	
Liguria	Savona	Savona	12/06/2014	07/08/2015	
Liguria	Savona	Spotorno	08/04/2014	14/06/2014	14/06/2016
Liguria	Savona	Varazze	13/09/2016	17/11/2016	
Sardegna	Olbia-Tempio	Arzachena	25/10/2012	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Olbia-Tempio	Badesi	30/11/2014	19/09/2015	19/09/2017
Sardegna	Olbia-Tempio	La Maddalena	27/03/2013	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Olbia-Tempio	Palau	18/04/2013	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Olbia-Tempio	Santa Teresa Gallura	16/04/2013	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Sassari	Castelsardo	22/10/2012	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Sassari	Porto Torres	10/03/2013	15/05/2013	16/05/2015
Sardegna	Sassari	Sassari	17/11/2015	23/06/2016	
Sardegna	Sassari	Sorso	30/11/2011	15/05/2013	15/05/2015
Sardegna	Sassari	Stintino	19/05/2014	19/09/2015	
Sardegna	Sassari	Valledoria	18/01/2013	15/05/2013	15/05/2015
Toscana	Grosseto	Capalbio	06/06/2016	17/11/2016	
Toscana	Grosseto	Castiglione della Pescaia	08/08/2012	22/03/2013	22/03/2015
Toscana	Grosseto	Follonica	19/11/2015	17/06/2016	
Toscana	Grosseto	Grosseto	12/06/2012	14/09/2012	14/09/2014
Toscana	Grosseto	Scarlino	15/11/2016		
Toscana	Livorno	Bibbona	01/07/2013	28/03/2014	
Toscana	Livorno	Campo nell'Elba	11/04/2012	12/10/2012	12/10/2014
Toscana	Livorno	Capoliveri	21/06/2012		
Toscana	Livorno	Capraia Isola	21/06/2012	12/10/2012	12/10/2014
Toscana	Livorno	Castagneto Carducci	05/08/2014	01/12/2014	01/12/2016
Toscana	Livorno	Cecina	11/07/2014	01/12/2014	01/12/2016
Toscana	Livorno	Livorno	26/02/2014	21/06/2014	14/06/2016
Toscana	Livorno	Marciana	11/05/2012	12/10/2012	
Toscana	Livorno	Marciana Marina	20/06/2012	12/10/2012	12/10/2014
Toscana	Livorno	Piombino	26/07/2012	12/10/2012	12/10/2014
Toscana	Livorno	Porto Azzurro	27/09/2012	12/10/2012	12/10/2014
Toscana	Livorno	Portoferraio	28/09/2012	12/10/2012	

Toscana	Livorno	Rio Marina	26/09/2012	12/10/2012	
Toscana	Livorno	Rio nell'Elba	28/09/2012	12/10/2012	
Toscana	Livorno	Rosignano Marittimo	23/05/2012	13/07/2012	13/07/2014
Toscana	Livorno	San Vincenzo	11/11/2011	22/04/2012	22/04/2014
Toscana	Lucca	Viareggio	24/04/2012	08/06/2012	08/06/2014
Toscana	Pisa	Pisa	29/12/2016		
Toscana	Pisa	Vecchiano	29/09/2016	17/11/2016	

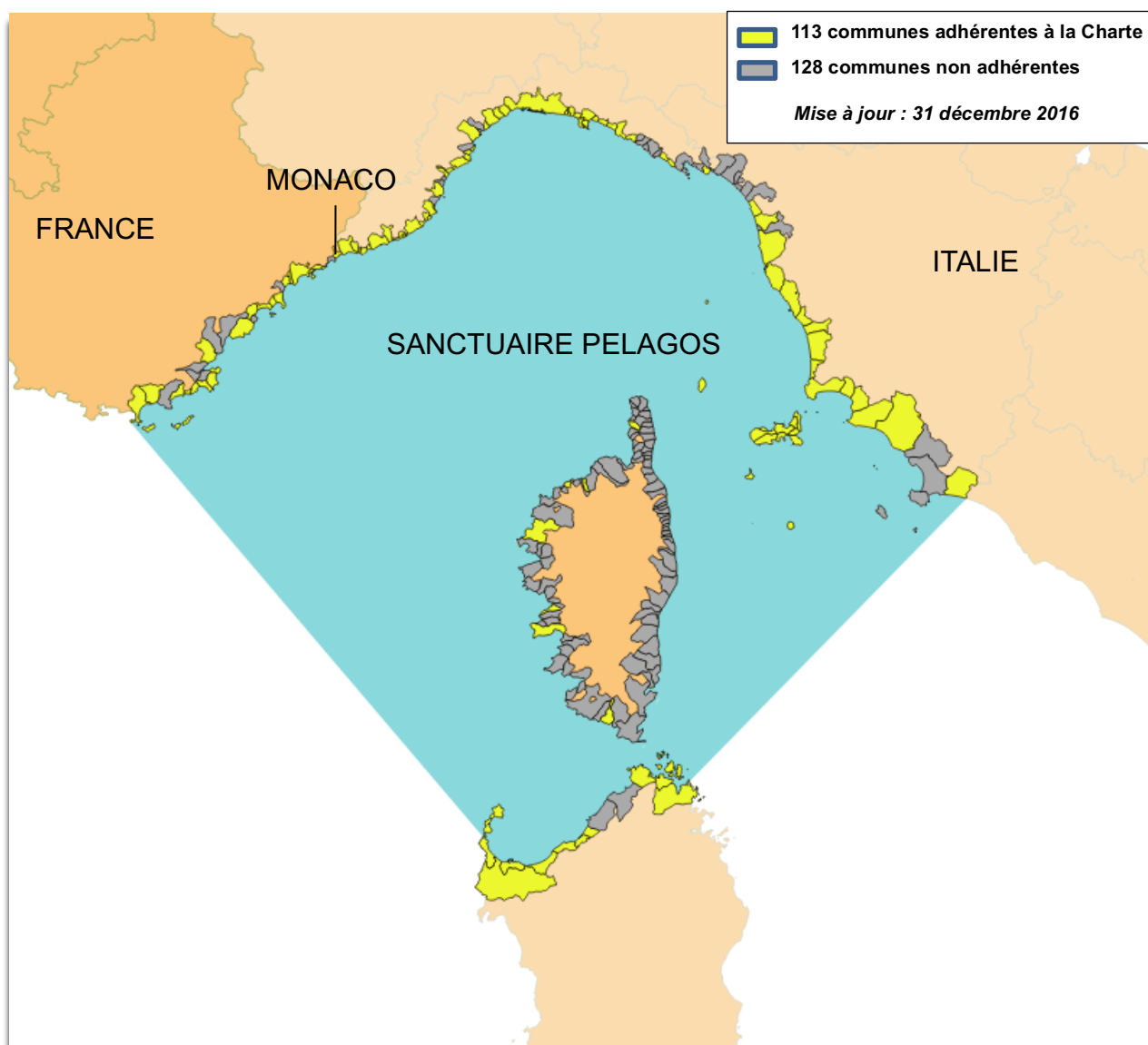


Figure 4 : carte des communes ayant déjà adhéré à la charte Pelagos (mise à jour au 31/12/2016)

Annexe 10 – Liste des opérateurs de *whale watching* labellisés « *High Quality Whale Watching*® »

Source : Souffleurs d'Ecume - Mise à jour : 31/12/2016

Au 31 décembre 2016, 14 opérateurs de *whale watching* sont labellisés « *High Quality Whale Watching*® » en Méditerranée française dont 6 dont l'embarcation est rattachée à un port situé dans le Sanctuaire Pelagos.

Opérateur	Ville (port de rattachement)	Date de labellisation	Site internet
OPERATEURS LABELLISES DONT L'EMBARCATION EST RATTACHEE A UN PORT SITUE DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS			
FRANCE – Alpes-Maritimes			
Méditerranée Pêche Découverte	Beaulieu sur Mer	24/07/2014	www.voir-dauphins-baleines-mediterranee.fr
FRANCE – Var			
Chant des Dauphins (Ie)	Port-Fréjus	26/07/2014	www.lechantdesdauphins.com
Espace Mer	Giens	29/05/2015	www.espacemer.fr
XL Cruise / Even Crew	Hyères	28/07/2014	www.xlcruise.com
FRANCE – Corse du Sud			
Nave Va	Ajaccio	29/07/2014	www.naveva.com
MONACO			
Yacht Club de Monaco	Monaco	25/06/2016	www.yacht-club-monaco.mc
AUTRES OPERATEURS SUSCEPTIBLES D'EXERCER LEUR ACTIVITE DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS			
Atlantide (L')	Bandol (83)	27/07/2014	www.atlantide1.com
Au Gré du Vent	Marseille (13)	30/06/2015	www.ledonduvent.com
Cassis Bio Marine	Cassis (13)	07/08/2014	www.cassisbiomarine.fr
Compagnie Maritime Catalogne Transports Maritimes (CTM)	Barcarès et Argelès-sur-mer (66)	07/08/2014	www.ctm-croisieres.com
Compagnie Maritime Roussillon Croisières	Argelès-sur-mer (13)	26/07/2014	www.roussillon-croisieres.com
Découverte du Vivant	Canet-en-Roussillon (66) et Sanary-sur-mer (83)	31/07/2014	www.decouverteduvivant.fr
Littoral Bleu Aventure (LBA)	Six-Fours-les-plages (83)	31/07/2014	www.aquavision.fr
Navivoile	Canet en Roussillon (66)	02/06/2015	www.navivoile.com

Annexe 11 – Liste des évènements auxquels le Secrétariat permanent a participé au cours de l'année 2016

En gras, les évènements organisés ou co-organisés par le Secrétariat permanent

Evènements	Date	Lieu
2016		
Réunion extraordinaire des Chefs de délégation du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos	22 mars	Vidéoconférence
Formation annuelle « cétacés et navigation commerciale » organisée par Souffleurs d'Ecume et co-financée par la Partie française de l'Accord	25 mars	Marseille
Inauguration de l'exposition photographique RAMOGE organisée dans le cadre du 40 ^{ème} anniversaire de l'Accord RAMOGE	5 avril	Gênes
Réunion du Comité national d'évaluation du label « <i>High Quality Whale Watching</i> ® » (France)	8 avril	La Ciotat
Conférence publique sur le <i>whale watching</i> organisée par SOS Grand Bleu	22 avril	Saint-Jean-Cap-Ferrat
Conférence sur les 40 ans de l'Accord RAMOGE	26 avril	Monaco
3^{ème} réunion des Points focaux nationaux de l'Accord Pelagos	29 avril	Vidéoconférence
9^{ème} Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos	10 mai	Gênes
4^{ème} réunion des Points focaux nationaux de l'Accord Pelagos	7 juin	Téléconférence
Journée mondiale des océans en présence de S.A.S. le Prince de Monaco	8 juin	Le Rayol-Canadel
Cérémonie de signature de la Charte Pelagos par la commune du Rayol-Canadel	6 juillet	Le Rayol-Canadel
4 ^{ème} événement annuel organisé par <i>Stelios Philanthropic Foundation</i> en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco et WWF pour la protection des cétacés du Sanctuaire Pelagos	7 juillet	Monaco
Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos	19 juillet	Gênes
Cérémonie de signature de la Charte Pelagos par 14 communes de la Région Ligure (Province de Gênes)	17 novembre	Gênes
Formation QGIS organisée par la Partie française de l'Accord Pelagos pour le personnel du Secrétariat permanent	18 novembre	Hyères
Réunion des partenaires scientifiques de la Partie française de l'Accord Pelagos	21 novembre	Hyères
6 ^{ème} Réunion des Parties à l'ACCOBAMS	22-25 novembre	Monaco
Réunion extraordinaire des Chefs de délégation du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos	14 décembre	Vidéoconférence